

## **CONDITIONS GÉNÉRALES DE RÉSERVATION ET DE VENTE de prestations d'activités et la location du Kota-grill au Centre Montagnard Cap Guéry – MAJ NOV2023**

Col de Guéry – 63240 Le Mont-Dore

### **PRÉAMBULE**

Les précédentes conditions générales régissent exclusivement la réservation et la vente de prestations d'activités, de location de matériel et la location du kota-Grill, du Centre Montagnard Cap Guéry, situé à l'adresse : col de Guéry - 63240 Le Mont-Dore, réalisées par téléphone et par le site [www.capguery.com](http://www.capguery.com).

Le Centre Montagnard Cap Guéry intervient comme intermédiaire au nom des organisateurs des prestations d'activités. En conséquence, les présentes conditions générales de vente ne concernent que les ventes des prestations d'activités et pas les prestations d'activités en elles-mêmes.

### **PRIX ET NOMBRE DE PLACE**

Nos tarifs sont susceptibles d'être modifiés en fonction des conditions économiques ou de disposition réglementaire, ils s'entendent toutes taxes comprises.

Seul le prix figurant sur votre courrier de confirmation, ticket de caisse ou bon d'échange fait foi.

En fonction des prestations, différents tarifs entrent en vigueur : tarif unique, adulte, enfant, durée de location, type de matériel, adulte avec ou sans matériel (location de paires de raquettes en sus...).

Chaque animation prévoit un nombre minimum et maximum de participants, afin que la prestation puisse se dérouler dans de bonnes conditions.

### **PAIEMENT**

La totalité du prix de la prestation est exigée dans les 2 jours qui suivent la conclusion de la réservation de prestation d'activités ou de location du kota-grill.

Le paiement peut se faire par courrier ou directement à l'accueil du Centre Montagnard Cap Guéry.

Moyens de paiements acceptés : chèque libellé à l'ordre du Trésor Public, espèces, chèque vacances, carte bancaire, virement.

Attention : il est impératif de joindre avec votre règlement votre nom, la date de réservation ainsi que le type de réservation (location kota-grill, cours ESF...).

### **VALIDATION**

En cas de réservation en ligne, la validation de votre réservation vaut pour acceptation des CGV dont vous déclarez avoir pris connaissance. Sauf preuve contraire les données enregistrées sur ce site constituent la preuve de l'ensemble des transactions passées par le Centre Montagnard Cap Guéry et ses clients.

En cas de réservation à l'accueil, la validation de votre réservation, la remise des billets et le paiement de la prestation valent pour acceptation des CGV.

### **DROIT DE RÉTRACTATION**

Conformément à l'article L.121-21-8 du code de la consommation, le consommateur ne bénéficie pas de droit de rétractation pour un achat à distance dans le cadre d'une activité de loisirs fournie à une date ou selon une périodicité déterminée.

## **ANNULATION ET REMBOURSEMENT**

En cas d'annulation de notre part, le Centre Montagnard Cap Guéry est dans l'obligation de rembourser ses clients en intégralité et sans compensation financière. L'annulation peut intervenir jusqu'à la veille de l'animation, à l'horaire de fermeture du Centre Montagnard Cap Guéry.

En cas d'annulation de la part du client, le client doit prévenir le Centre Montagnard Cap Guéry au 04 73 65 20 09. Aucun remboursement ne pourra être effectué.

En cas d'annulation liée à la météo, seuls le Centre Montagnard Cap Guéry et les professionnels encadrants sont habilités à prendre la décision d'une annulation liée à de mauvaises conditions météorologiques qui mettraient la sécurité des personnes en danger. Dans ce cas de figure, l'activité sera reportée à une date ultérieure ou le paiement remboursé au client.

Nous vous rappelons qu'il est obligatoire de circuler avec un véhicule équipé de pneus neige et/ou de chaînes, en hiver, sur les routes de montagnes. Si les professionnels encadrants et le personnel du Centre Montagnard Cap Guéry peuvent accéder au Col de Guéry avec leur véhicule, nous considérons que le site est accessible, si une annulation de votre part intervient en raison d'une impossibilité d'accéder au site dans ce cas-ci, aucun remboursement ne sera effectué.

Aucun duplicata de billet ne pourra être délivré y compris en cas de perte ou de vol.

## **RESPONSABILITÉ**

Le Centre Montagnard Cap Guéry est responsable dans les termes de l'article L211-16 du Code de Tourisme, qui stipule :

" Toute personne physique ou morale qui se livre aux opérations mentionnées à l'article L211-1 est responsable de plein droit à l'égard de l'acheteur de la bonne exécution des obligations résultant du contrat, que ce contrat ait été conduit à distance ou non et que ces obligations soient à exécuter par elle-même ou par d'autres prestataires de services, sans préjudice de son droit de recours contre ceux-ci et dans la limite de dédommagements prévus par les conventions internationales. Toutefois, elle peut s'exonérer de tout ou partie de sa responsabilité en apportant la preuve que l'inexécution ou la mauvaise exécution du contrat est imputable soit à l'acheteur, soit au fait, imprévisible et insurmontable, d'un tiers étranger à la fourniture des prestations prévues au contrat, soit à un cas de force majeure. "

## **RÉCLAMATIONS**

Toute réclamation relative à une prestation d'activité, à la location de matériel ou à la location du kota-grill doit être adressée par lettre recommandée avec accusé de réception dans les 30 jours qui suivent la date de la prestation à l'adresse suivante : Centre Montagnard Cap Guéry - Col de Guéry - 63240 Le Mont-Dore.

Les conditions générales présentes sont soumises au droit français. Tout litige relatif à leur interprétation et/ou compréhension sera soumis à la compétence des tribunaux compétents du ressort du Centre Montagnard Cap Guéry.

## **OBJETS DE VALEUR**

Il est recommandé de ne pas laisser d'objets de valeur dans le bâtiment, le Kota-grill et les véhicules. Nous déclinons toute responsabilité en cas de vols dans l'enceinte du Centre Montagnard Cap Guéry, ainsi que sur le parking.

## **RÈGLEMENT INTÉRIEUR**

Tout client est tenu de se conformer au règlement intérieur du Centre Montagnard Cap Guéry. En cas d'infraction au règlement intérieur, le client pourra se voir signifier la résiliation du contrat de réservation et son exclusion du Centre Montagnard Cap Guéry. Le règlement est disponible sur le site [www.capguery.com](http://www.capguery.com), affiché dans le hall d'accueil du Centre Montagnard, dans l'espace sanitaire commun du cabanage et dans le kota.

### **HORAIRES D'ARRIVÉE ET DE DÉPART**

Animations : Prévoir d'arrivée au minimum 15 minutes avant l'heure de début de l'activité choisie.

Location du Kota-grill : remise des clés : à l'heure convenu.

Départ du Kota-grill : en fin de soirée ce n'est pas un lieu d'hébergement.

ARRIVÉE TARDIVE : en cas d'arrivée tardive ou d'empêchement de dernière minute, il est impératif de prévenir nos services.

### **INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES POUR LA RÉSERVATION DU KOTA-GRILL**

#### **CONDITIONS PARTICULIÈRES**

L'accès au Kota-grill est inaccessible aux personnes à mobilité réduite sans autres moyen d'accès qu'en fauteuil.

Ce n'est pas un lieu d'hébergement.

Capacité maximum du Kota-grill : 15 personnes (12 personnes confort). Le nombre de places peut être modifié selon le protocole sanitaire en vigueur.

#### **CLÉS**

La clef du kota-grill vous sera remise à l'heure convenu.

Il vous est demandé de laisser l'endroit aussi propre que vous l'avez trouvé.

La restitution des clés se fera au Centre Montagnard sur les horaires d'ouverture de celui-ci. En dehors de ces horaires, les clés seront déposées dans la boîte réservée à cet effet.

#### **EXTRAIT REGLEMENT INTERIEUR - Partie Kota-grill**

"Le kota, espace barbecue couvert, situé devant le bâtiment, est accessible à tous (hors PMR) et librement aux horaires d'ouverture du Centre Montagnard. En dehors de ces horaires et de ces jours-là le kota est proposé à la location.

- L'usage du barbecue se fait sous la responsabilité exclusive des utilisateurs.
- Les parents ou accompagnateurs doivent s'assurer que les enfants restent à une distance suffisante du barbecue pour éviter tout accident. Les enfants sont sous la surveillance des adultes qui les accompagnent.
- Les utilisateurs du kota doivent respecter le matériel mis à disposition et en faire un usage correct en veillant à garantir la sécurité des biens et des personnes alentour. En cas de dégradation du matériel, ils supporteront les frais de remise en état.
- Les utilisateurs doivent se conformer aux règles de sécurité, d'hygiène et de salubrité.
- Les feux ou les braises ne doivent pas être laissés sans surveillance.

- Le kota-grill est à utiliser uniquement avec du charbon de bois et du bois (non fourni). Il est strictement interdit d'utiliser un produit activateur de feu.
- Il convient de ne pas asperger d'huile les aliments lors de la cuisson sous peine de brûlures. La personne manipulant les aliments ou les grilles et pics du barbecue doit porter des gants résistants à la chaleur (non fournis).
- Pendant et après l'utilisation, les parois et le socle du barbecue ne devront pas être touchés pour éviter les brûlures.
- Il est interdit d'abandonner papiers et déchets dans ou autour du kota.
- Il est interdit d'utiliser des appareils sonores et les utilisateurs du kota devront respecter la tranquillité des lieux.
- L'équipe du Centre Montagnard se réserve le droit de fermer l'aire de barbecue pour toutes raisons de sécurité et de tranquillité du public.
- Les utilisateurs doivent prévoir tout le matériel nécessaire au barbecue, seules les grilles sont fournies."